

Commune D'ORVAULT**DEPARTEMENT**

Loire-Atlantique

ARRONDISSEMENT

NANTES

CANTON

SAINT-HERBLAIN II

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL

28 mars 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-huit mars, le Conseil municipal de la Commune d'ORVAULT s'est réuni en session ordinaire, à la Canopée au Bois Cesbron, nouveau lieu habituel des séances, après convocation légale en date du dix-huit mars deux mille vingt-deux, sous la présidence de Jean-Sébastien GUITTON, Maire.

Etaient présents : M. Lionel AUDION, Mme Marie-Paule GAILLOCHET, M. Guillaume GUÉRINEAU, M. Yann GUILLON, Mme Brigitte RAIMBAULT, M. Christophe ANGOMARD, Mme Valérie DREYFUS, M. David HURTREL, Mme Anne-Sophie JUDALET, M. Laurent DUBOST, M. Vincent BOILEAU, M. Ronan GILLES, M. Pierre ANNAIX, Mme Françoise NOBLET, M. Dominique GOMEZ, M. Bernard PAUGAM, Mme Sandrine BRÛN, M. Sébastien ARROUËT, Mme Marylène JÉGO, M. Gilles BERRÉE, Mme Florence CORMERAIS, M. Florent THOMAS.

Absents ayant donné pouvoir :

Mme Dominique VIGNAUX	donne procuration à	M Lionel AUDION
Mme Armelle CHABIRAND	donne procuration à	M. Yann GUILLON
Mme Catherine LE TRIONNAIRE	donne procuration à	M. Vincent BOILEAU
M. Morvan DUPONT	donne procuration à	M. Ronan GILLES
M. Jean-Yves ROUX	donne procuration à	M. Pierre ANNAIX
Mme Linda PAYET	donne procuration à	M. Dominique GOMEZ
Mme Maryse PIVAUT	donne procuration à	Mme Marylène JÉGO
M. Jean-Jacques DERRIEN	donne procuration à	M. Gilles BERRÉE
M. Thierry BOUTIN	donne procuration à	Mme Florence CORMERAIS
Mme Cyriane FOUQUET-HENRI	donne procuration à	M Florent THOMAS
M. Dominique FOLLUT	donne procuration à	M. Sébastien ARROUËT

Absente excusée :

Mme Stéphanie BELLANGER

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Pierre ANNAIX ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

42. Attribution de subventions aux associations de coopération internationale

Madame DREYFUS rapporte :

Les propositions d'attribution de subventions aux associations du secteur coopération internationale sont également établies après analyse des dossiers de demande de subvention transmis par les associations.

La proposition de subvention de fonctionnement au Comité de Jumelage est maintenue à un niveau stable.

Concernant la coopération avec Kindia, via l'association Guinée 44, un 3^{ème} programme triennal, « EDUKINDIA 3 », a été lancé au 2^{ème} semestre 2020, ce programme s'inscrivant dans la continuité du programme « EDUKINDIA 2 ». Il s'agit de la construction de blocs sanitaires dans les écoles de Kindia, avec un volet sensibilisation et un volet échanges interculturels dans le cadre d'activités périscolaires. Nonobstant les difficultés que traverse Guinée 44 au niveau du siège en France, le constat de l'efficacité de ce programme sur le terrain est encourageant.

Pour mémoire, l'association ARCADE avait renoncé à effectuer une demande de subvention de fonctionnement en 2021 compte tenu d'une activité réduite en raison de la crise sanitaire. Pour 2022, l'association demande une subvention de fonctionnement de 1400 € pour ses activités courantes (hors protocole d'amitié avec Sô-Ava). Pour information, contrairement au partenariat avec Kindia, la coopération avec Sô-Ava est toujours à l'arrêt tant que les programmes engagés sous les mandats précédents ne sont pas achevés et opérationnels.

Les crédits nécessaires seront prélevés sur le compte 04.6574.

Les propositions sont ainsi les suivantes :

DOTATION 2021 : 9 700 €

Associations	Adhérents		Subvention attribuée 2021	Subvention proposée 2022
	2021	2022		
Comité de Jumelage	50 fam. 2 asso.	50 fam. dont 35 orvaltaises	2 425 € (reversée à la Ville en 2021, sur décision de l'association)	2 425 €
Guinée 44			5 900 €	5 900 €
Arcade		110 ind. dont 40 Orvaltais 40 fam. dont 20 orvaltaises	Pas de demande en 2021 (rappel attribution 2020 : 1 375 €)	1 375 €
Total			8 325 €	9 700 €

DECISION

Sur proposition de la commission Culture, Sports et Coopération Internationale et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **ADOpte** les propositions d'attribution de subventions telles qu'elles figurent dans le tableau ci-dessus pour les associations de coopération internationale.

Rendu exécutoire

Par télétransmission en

Préfecture le : 29 MARS 2022

Et par publication le : 29 MARS 2022

Extrait certifié conforme

Orvault, le 29 mars 2022

Pour le Maire

Le Directeur général



Jean-François MAISONNEUVE

